

Conférence-formation « En route vers le zéro pesticide » 09 mars 2016 – Woluwe-Saint-Lambert

1. Synthèse de la conférence-formation

La dernière conférence-formation du cycle « Espaces publics sans pesticide » a été consacrée à la gestion sans pesticides des voiries. La conférence-formation « En route vers le zéro pesticide » s'est déroulée avec succès en collaboration avec la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, le 09 mars 2016.

L'événement a permis d'accueillir 70 personnes, majoritairement issues de la Région bruxelloise (75%) et travaillant au sein d'administrations publiques. Douze des dix-neuf communes bruxelloises étaient présentes, ainsi que 2 échevins bruxellois impliqués dans la gestion sans pesticide des voiries. Ce qui témoigne, au même titre que le profil des participants des deux précédentes conférences-formations, de l'intérêt de tels événements.

 Une politique régionale de réduction des pesticides à renforcer

La dernière conférence-formation du cycle « Espaces publics sans pesticide » a accueilli 70 personnes pour faire le point sur les actions à mener et les techniques à adopter pour aménager et gérer les voiries sans produits phytopharmaceutiques. Les participants ont une fois encore salué l'initiative et l'intérêt de tels événements d'informations et d'échanges.

La journée a aussi permis de souligner la nécessité de se doter des outils nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans l'ordonnance du 20 juin 2013 et plus largement des politiques de réduction des pesticides. Le Professeur Bruno Schiffers du Laboratoire de Phytopharmacie de Gembloux Agro-Bio Tech l'a parfaitement énoncé d'entrée de jeu : on ne peut que se réjouir de l'existence d'une telle législation et de l'organisation d'une journée de conférence-formation vers les professionnels, et en même temps s'inquiéter de l'absence de moyens et de systèmes de contrôle dédiés à la mise en œuvre de cette réglementation.

 Gestion sans pesticide des espaces publics : les spécificités des voiries

Le territoire de la Région est parcouru par environ 2000 km de voiries, dont il convient désormais de gérer sans pesticide les différents composants : routes, trottoirs, bermes centrales, ronds-points, pieds d'arbres, mais aussi sites propres des transports en commun. C'est avant tout la réduction de l'utilisation d'herbicides qui est ici visée. Il y a donc lieu de modifier les pratiques pour gérer les « mauvaises herbes » aux moyens de techniques alternatives, quand il n'est pas possible de les faire accepter par les utilisateurs des voiries ou de prévenir leur apparition en modifiant les aménagements.

Nombreux sont les acteurs impliqués dans l'aménagement et la gestion des voiries : Bruxelles-Mobilité et les services communaux (en charge de la propreté, des voiries, de l'environnement, de l'urbanisme ou de la prévention), mais aussi les citoyens à qui incombent d'assurer la



propreté du trottoir devant leur résidence ou encore les gestionnaires en charge des impétrants. Des actions doivent être menées par ceux-ci ou à destination de ceux-ci pour relever le défi de la réduction des pesticides de manière positive sur les voiries.

Il est en outre opportun de lier la problématique de la réduction des pesticides à celle de l'accueil de la nature en zone urbaine, pour permettre aux écosystèmes de fournir à la ville de nombreux services (mobilité de la faune, régulation des températures, de la qualité de l'air ou des eaux,...). De nombreux exemples inspirants existent déjà en Belgique. Comme l'a dit avec humour Monsieur Jean-Claude Kirpach, de l'Administration Nature et Forêt du Grand-Duché de Luxembourg : « Il est plus facile de faire un exposé sur ce sujet au Luxembourg avec des exemples belges, qu'en Belgique avec des exemples luxembourgeois ». Et pourtant, certains exemples positifs d'intégration de la nature dans les aménagements de voiries en Belgique cités en exemple par notre intervenant étranger ont été remis en question ou supprimé depuis quelques années (arbres en voiries, site végétalisé pour les trams,...).

Agir à différents niveaux : communiquer

Quand on vise à réduire les pesticides sur les espaces publics, la première étape consiste à faire évoluer les mentalités quant à la présence des « mauvaises herbes ». Un important travail de sensibilisation doit être opéré en interne au sein des services communaux et en externe vers les administrés. Car il est une réalité sur laquelle tout le monde s'accorde : chercher à obtenir un résultat identique avec et sans pesticide est illusoire. Les obligations contenues dans l'ordonnance de réduction des pesticides conduisent à une évolution de l'apparence des paysages et éléments urbains qu'il s'agit de faire accepter. En communiquant sur les impacts positifs de la réduction des pesticides pour la santé, en soulignant son intérêt pour la nature ou la qualité de l'eau, il est possible d'augmenter l'acceptation des changements de pratique par les administrés et les agents en charge de ces matières dans les communes. Loin d'être un retour en arrière ou l'illustration d'un manque d'entretien, la réduction des pesticides est une garantie pour la santé de la ville et de ses habitants.

Il est intéressant de constater que l'appréciation des « mauvaises herbes » est variable selon les pays, mais aussi selon certains critères sociaux ou écologiques qu'il s'agit d'objectiver pour Bruxelles. Des études ont déjà été menées dans d'autres pays ou régions de Belgique pour connaître les facteurs d'acceptation de la végétation spontanée (en terme de profils socio-économiques, mais aussi selon le type d'aménagement ou d'ambiances locales) ; une étude similaire doit être réalisée à Bruxelles pour cibler les actions prioritaires à mener. Apis Bruoc Sella met actuellement une enquête sur pied, en collaboration avec un chercheur doctorant de l'ULB et une étudiante en écologie sociale de l'Institut Ilya Prigogine afin de disposer de données pertinentes pour la Région.

La communication doit faire partie intégrante des projets de réduction de pesticides portés par les acteurs publics afin de faire évoluer les mentalités, d'amener une reconsidération des notions de propreté/saleté, d'entretien,... associées à la présence d'herbes folles. Plusieurs types d'actions doivent être menés, afin de toucher les citoyens : articles dans les outils de liaison communaux, animations sur le terrain, projets en participation citoyenne. Ce dernier point a été



à plusieurs reprises souligné durant la journée. Différents outils comme les projets citoyens de verdurisation ou les programmes de sciences participatives, comme « Sauvages de ma rue » en France, se révèlent pertinents pour susciter l'intérêt des citoyens sur la végétation de l'espace public et améliorer l'acceptation de la flore spontanée issue de la réduction de l'utilisation de pesticides.

 Agir à différents niveaux : aménager

L'adage populaire « mieux vaut prévenir que guérir » s'applique bien évidemment à la réduction des pesticides. Un grand soin doit donc être apporté aux choix des aménagements et à leur bonne mise en œuvre.

Face à l'habitude assez spécifiquement belge de réaliser des pavages en klinkers, les enjeux se situent nettement au niveau des conditions de placement et de choix des joints. Le travail mené par le Centre de Recherches Routières sur le sujet a fourni des indications précieuses sur la manière de réaliser ces aménagements. Il y a lieu d'informer les entrepreneurs de voiries lorsque des travaux viennent impacter ces joints et la pose du dallage, afin que la remise en état, après travaux, soient effectuées de sorte à ne pas permettre l'installation rapide et massive de mauvaises herbes.

Par ailleurs, d'autres types de revêtements de sol se développent progressivement, par exemple ceux à base de fibres végétales agglomérés par un liant, et offrent des intérêts pour la réduction des pesticides et l'infiltration des eaux de pluie. Mais leur impact environnemental, ainsi que leur tenue à moyen et long terme (notamment en ce qui concerne la perméabilité) doit être investiguée. Les retours d'expérience sur ces nouveaux types de matériaux doivent être rassemblés et partagés pour évaluer l'opportunité de travailler avec ces revêtements. On manque encore de retours d'expérience sur ce sujet.

Par ailleurs, la végétalisation des espaces publics et le développement de transitions fluides entre zone végétalisée et surface minérale offrent aussi des opportunités intéressantes à différents titres. La végétalisation des espaces au moyen d'espèces choisies reconnecte les citoyens à la présence du végétal dans son quartier et le rend plus enclin à accepter la végétation spontanée. Plus encore, même lorsqu'il s'agit de végétation spontanée, plus la surface couverte par la végétation est importante, mieux elle sera acceptée par les citoyens. En plus de contribuer à l'ambiance des espaces publics, la présence de végétaux permet aussi à petite échelle de rendre certains services écosystémiques à la ville. Il faut cependant veiller à contrôler le développement des plantes allergisantes.

Enfin, la question des couvre-sols en matière d'aménagements reste entière. Ces couverts, organiques ou non, sont destinés à freiner l'apparition de végétaux indésirables sur certains éléments de voiries (bermes, rond-point, talus,...). Malheureusement, ce rôle n'est pas toujours correctement joué par ces matériaux et d'autres problèmes environnementaux peuvent survenir. Par exemple, dans le cas d'utilisation de revêtements plastiques, nombreux sont les cas où les couvre-sols finissent par se déchirer et s'éparpiller aux quatre vents. Autre exemple : l'utilisation de broyat. Lorsque celui-ci a été traité pour retarder sa dégradation par les pressions



naturelles, on peut s'interroger sur le bilan global de l'opération. Par ailleurs lors de nos visites de terrain préalables, nous avons observé la méconnaissance des techniques de paillages ; une journée technique sur les différents types de paillage, leurs avantages et inconvénients, ainsi que les bonnes pratiques pour leur mise en œuvre est plus que nécessaire.

Comme dans bien des cas en matière de réduction des pesticides, il n'y a pas de solutions miracles, mais des solutions existent ! L'aménagement et le réaménagement des voiries doivent être pensés au cas par cas, en fonction des conditions locales et de l'utilisation des espaces par les différents acteurs du territoire. Le partage d'expérience entre gestionnaires de communes différentes, mais aussi au sein d'une même commune entre les concepteurs des aménagements et les agents qui en assument l'entretien, doit permettre la conception d'éléments et d'aménagements de voiries plus adaptés. Des formations de base permettant de renforcer les connaissances et compétences de base des acteurs des voiries doivent être développées afin que les méthodes de travail soient adaptées aux espaces et au résultat attendu.

 Agir à différents niveaux : gérer

La gestion des voiries relève de différents acteurs, parmi lesquels le citoyen. Celui-ci a l'obligation de « nettoyer devant sa porte », mais n'est pas tenu à la réduction des pesticides, bien qu'il agisse sur l'espace public. Cette incohérence de l'ordonnance devrait être corrigée, ou à tout le moins, une interdiction d'utilisation du glyphosate, l'herbicide le plus vendu et le plus accessible au particulier, applicable à l'échelle du territoire bruxellois devrait être imposée, comme l'a récemment soutenu la Ministre. A tout le moins, une communication à destination des riverains sur les techniques d'entretien des trottoirs alternatives aux pesticides devrait être systématiquement opérée, à l'exemple de la Commune d'Anderlecht qui encourage ses administrés à se passer de pesticides pour l'entretien de son trottoir : préconiser un balayage régulier, l'arrachage à la main, et de manière plus exceptionnelle le recours à des techniques thermiques.

Au niveau des gestionnaires publics, l'entretien des voiries est délicat à plus d'un titre ! Lieux fréquentés par tous les administrés, elles constituent pour beaucoup la vitrine de la gestion communale. Ces zones sensibles doivent donc être entretenues et il est nécessaire de communiquer vers les riverains sur la manière dont l'entretien est opéré. Les agents de terrain doivent pouvoir répondre aux questions des citoyens, devenir des relais de la politique de réduction des pesticides sur le terrain, en comprenant les intérêts pour la santé et l'environnement. Cela permettra une meilleure valorisation de leur travail. Car actuellement, pour certains, se passer de pesticides revient avant tout à un surcroît de travail, agrémenté malheureusement de l'insatisfaction des riverains quant à l'état de leur rue.

Au niveau des techniques alternatives aux pesticides à utiliser en voiries, elles sont globalement bien connues. Désherbage mécanique, machines thermiques, paillage, couvertures végétales,... à chaque espace son type d'outillage et son mode opératoire. Bien comprendre ses besoins, pour trouver l'outil adéquat. Idéalement, le changement de matériel doit s'opérer en deux temps : d'abord une première phase-pilote où le nouveau matériel est testé, avant une seconde phase où le parc de machines est renouvelé à plus large échelle, et l'ensemble du personnel formé à son



utilisation. Travailler ainsi permet de trouver des solutions d'entretien adaptés aux conditions du territoire. Le partage d'expériences entre gestionnaires permet aussi d'éviter certaines erreurs. Ainsi, le témoignage de l'échevin de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert a permis de faire le point sur les problèmes et points forts des techniques de gestion : si l'achat d'une machine aquathermique ne s'est pas révélée intéressante sur la plan écologique et du résultat au niveau du désherbage, d'autres techniques (mécaniques et thermiques) ont été adoptées avec succès par les agents de la commune.

Les changements de pratique ont bien évidemment un impact important sur le plan financier qu'il ne faut pas négliger dans le choix des techniques adoptées. Ainsi au niveau de la commune de Woluwe-Saint-Lambert, selon la technique adoptée, on va d'un coût annuel de 7€/m² pour le thermique, 20€/m² pour le brossage mécanique, à 200€/m² pour le désherbage manuel, alors que le recours aux herbicides se faisait à moindre frais !

Enfin, autre élément à prendre en compte : la rémanence des pesticides dans les sols. Ainsi, comme l'a mis en lumière l'intervenant de Bruxelles-Mobilité, dans un premier temps l'arrêt de l'utilisation d'herbicides peut se faire sans apparition trop marquée d'une végétation non désirée ; mais après 3 ans d'arrêt des herbicides, les herbes folles se réinstallent dans leur milieu et il convient dès lors de les gérer.

Au final, une fois de plus, le constat est le même : il n'y a pas une solution miracle ! Il s'agit de combiner différentes méthodes, en fonction du revêtement : mécanique sur les surfaces dures, thermiques sur les supports en gravier, en plus des aménagements réalisés pour prévenir l'apparition des adventices. Il est aussi nécessaire d'établir des plans de désherbage, comme pour les espaces verts, définissant les niveaux d'entretien et de résultats à atteindre en fonction de l'utilisation qui est faite des différentes espaces et des moyens financiers et humains disponibles.

2. Recommandations :

Si la gestion sans pesticide des voiries est déjà amorcée dans les différentes communes, il y a lieu d'améliorer encore une série de choses afin d'obtenir un résultat qui soit acceptable pour tous.

 Des outils et actions de communication régionaux

Plusieurs demandes sont intervenues depuis le début du Cycle pour l'élaboration d'outils de communication communs à tous les gestionnaires publics actifs en Région de Bruxelles-Capitale : signalétiques régionales, panneaux informatifs, plaquette explicative,... A l'image d'autres Régions de Belgique ou d'Europe, il serait intéressant que Bruxelles se dote d'outils pour communiquer sur sa politique de réduction des pesticides, en plus de la Semaine sans pesticide qu'elle organise annuellement. L'absence d'adhésion des citoyens aux changements de pratiques constitue, avec les impacts financiers des modifications, un des freins principaux à la bonne mise en œuvre de la réglementation.



Les programmes de sciences participatives axés sur la végétation spontanée urbaine, à l'image de « Sauvages de ma rue » en France, devraient aussi être développés à Bruxelles, à l'échelle de la Région. En plus de permettre la récolte de données scientifiques et de rendre les citoyens acteurs de leur environnement, ces programmes constituent de véritables outils de sensibilisation à la présence de la nature en ville et de communication sur les politiques de réduction des pesticides.

- ✂ Une implication des riverains : interdiction d'utilisation des pesticides et végétalisation de l'espace public

Par ailleurs, il est nécessaire que les citoyens soient impliqués dans la politique de réduction des pesticides en étant acteurs de l'espace public. Ainsi des soutiens aux actions participatives citoyennes en faveur de la végétalisation de l'espace public devraient aussi apportés : en terme d'accompagnement, de guidelines et éventuellement de matériel. Ces initiatives devraient être orientées vers des publics non sensibilisés, donc aussi en marge de certains projets existant déjà comme le soutien aux Quartiers verts.

Par ailleurs, pour des raisons de santé publique, il faudrait aussi élargir le champ de l'ordonnance en appliquant l'interdiction d'utilisation des pesticides sur les espaces publics aux particuliers et non plus uniquement aux gestionnaires publics, de même qu'en veillant à ce que les espaces ouverts au grand public qui accueillent des publics vulnérables soient exempts de produits phytopharmaceutiques. Dans le même esprit, l'utilisation de pesticides dangereux devrait être interdite à tous les utilisateurs, dans la lignée de la volonté exprimée d'interdire l'utilisation du glyphosate sur le territoire régional.

- ✂ Un soutien à l'élaboration de stratégie communale de réduction des pesticides

Les gestionnaires communaux sont demandeurs d'accompagnement et de moyens pour être à même de faire face à leurs obligations de réduction des pesticides. Cet accompagnement est réellement nécessaire pour permettre de développer des stratégies de réduction des pesticides concertée entre services, à l'échelle de la commune. Ces stratégies doivent donc rassembler l'ensemble des acteurs communaux directement et indirectement touchés par l'ordonnance (il n'y a en effet pas que les services de plantations qui sont impactés !), se baser sur des états des lieux des pratiques et du territoire, en définissant des priorités dans la gestion. Sur base de cela, des campagnes tests de matériel et des formations pourront être réalisées, avant d'envisager l'achat de matériel en plus grande quantité ou en collaboration avec d'autres communes, sur base de marchés stock comme il en existe dans d'autres domaines (par exemple pour les analyses de sol). Combinées à la réalisation de plan de désherbage et d'aides à l'achat de machines, ces actions permettront aux communes d'atteindre l'objectif de suppression des pesticides pour le 1^{er} janvier 2019.

- ✂ Renforcer la mise en réseau et la connaissance des réalités de terrain

Enfin, renforcer les échanges de pratiques et d'expérience entre gestionnaires représentera un gain de temps pour les communes qui ne sont pas encore très avancées dans la mise en œuvre de la politique. Un important travail de coordination et de mise en réseaux des acteurs doit être



réalisé. Ce travail devrait reposer sur un état des lieux préalables de la gestion sans pesticides des Communes, afin d'identifier quel service dispose de quelle expertise, doit faire face à tel type de problèmes, ou encore dispose de tel matériel. C'est pour répondre à ces besoins qu'Apis Bruoc Sella a proposé la création d'une cellule d'appui et demandé un financement régional pour la mettre sur pied.

Parallèlement à cela, l'expertise sur les techniques, mais surtout sur les aménagements (notamment les nouveaux types de revêtements perméables) offrant une alternative aux pesticides doit être développée. Des évaluations à moyen et long terme de ces aménagements doivent être faites.

